

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0654

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions - Saint Priest

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Fouillouse - Suppression

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame la Conseillère David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015

Délibération n° 2015-0654

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Mions - Saint Priest

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Fouillouse - Suppression**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La ZAC de la Fouillouse est située sur les Communes de Saint Priest et de Mions en bordure de la rocade Est.

Cette opération, antérieure à la loi relative aux concessions d'aménagement du 20 juillet 2005, a été confiée, par voie de convention sans mise en concurrence, à la société Foncier Conseil par la délibération n° 2004-1726 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon en date du 23 février 2004.

La ZAC visait à créer une zone à vocation de parc d'activités sur d'anciennes friches industrielles afin de revitaliser le tissu économique en développant 140 000 mètres carrés de surface hors d'œuvre nette (SHON) et participer à la requalification des espaces publics et voiries primaires du secteur.

La convention d'aménagement a pris effet à compter du 23 février 2004 pour une durée de 6 ans, puis prorogée pour une durée de 4 ans.

La Communauté urbaine réalisait directement les travaux primaires (carrefours giratoires) pour un montant de 550 000 € avec une participation de Foncier conseil de 250 000 € au titre de la ZAC.

Le programme des espaces publics a été réalisé et remis en 2010 à la Communauté urbaine de Lyon. 110 000 mètres carrés ont été commercialisés à 12 entreprises.

Conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, il est donc proposé de procéder à la suppression de la ZAC ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Prononce la suppression de la ZAC de la Fouillouse à Mions et Saint Priest.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.